BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



SCI KF 66
SCI au capital de 100 Euros
Siège social : Les Terres Blanches – 01340 BEREZIAT
N° RCS : 518 489 612

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
En date du 15 juillet 2022

Le 15 juillet 2022, les associés de la SCI KF 66 se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la SCI
- Modification corrélative des statuts de la société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Fabien BORDERIE
Résidant : 756 route des Champs
Les Terres Blanches
01340 BEREZIAT
Propriétaire de 50 parts

Kevin SERPELLONI
Résidant : 4 avenue des Vieilles Vignes
34570 SAINT PAUL ET VALMALLE
Propriétaire de 50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 100 parts

Les deux gérants associés sont propriétaires de l'intégralité des 100 parts composant le capital social de la société.

L'assemblée générale est présidée par Fabien BORDERIE, gérant associé, qui constate que la collectivité des associés peut valablement délibérer.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés décident de mettre en conformité l'adresse du siège social, au vu de la numérotation et de la dénomination des voies réalisées par la municipalité de Béréziat. En conséquence, le siège social de la SCI KF 66 est transféré, et ce à compter de ce jour, à l'adresse suivante :

Les Terres Blanches
756 route des Champs
01340 BEREZIAT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les associés décident de modifier les statuts de la société relatifs au siège social comme suit :

SIEGE

Le siège social est fixé à : BEREZIAT (01340), Les Terres Blanches 756, route des Champs
II pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les deux associés.

Fabien BORDERIE
Le Président,
Associé Gérant

Kévin SERPELLONI
Associé Gérant